



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

LOTISSEMENT CHAMP PAILLARD

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

Aux termes des dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annuité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité spécialité et équilibre.

Le compte administratif jusqu'en 2023 et à compter de 2024, le Compte Financier Unique (CFU) présente, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par Monsieur le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le CFU présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives.

Le CFU retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes du budget du Lotissement Champ Paillard. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le CFU du budget du Lotissement Champ Paillard.

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2024 du budget du Lotissement Champ paillard qui a été présentée au Conseil Municipal au cours de sa séance du 7 mars 2025.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :

LOTISSEMENT CHAMP PAILLARD

A la clôture de l'exercice 2024, le compte financier unique du budget Champ Paillard fait apparaître un résultat global de 14 999,72 euros se décomposant comme suit :

Investissement : 20 873,22 euros

Fonctionnement : - 5 873,50 euros

FONCTIONNEMENT

Nous avons vendu un lot, les opérations effectuées sont les suivantes :

- Dépenses -> annulation de stock pour 20 873,22€ et régularisation de l'arrondi de TVA pour 0,04€
- Recettes -> vente du lot n°4 et du terrain pour 14 999,76€

INVESTISSEMENT

- Dépenses -> aucune dépense d'investissement a été effectué
- Recettes -> annulation du stock initial pour 20 873,22€